



HAL
open science

Atelier d'autodiagnostic de gouvernance (SMAG)

Nils Ferrand, Mariana Machado-Rios

► **To cite this version:**

Nils Ferrand, Mariana Machado-Rios. Atelier d'autodiagnostic de gouvernance (SMAG): Rapport exploratoire pour le territoire Léon-Trégor. INRAE. 2021. hal-04233953

HAL Id: hal-04233953

<https://hal.inrae.fr/hal-04233953>

Submitted on 9 Oct 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Atelier d'autodiagnostic de gouvernance (SMAG)

Rapport exploratoire pour le territoire Léon-Trégor

Nils Ferrand, Mariana Rios
UMR G-EAU INRAE Montpellier



SMAG est un outil interactif d'auto diagnostic de la gouvernance, utilisé par des acteurs d'un territoire. Développé par l'INRAE (ex-IRSTEA, il se présente sous la forme d'un atelier d'une journée autour duquel se regroupent quatre à dix participants. Il a pour objectif de mieux comprendre la gouvernance passée d'un territoire pour la partager et en identifier des

enseignements clés pour le futur. Un atelier SMAG a été mis en place sur le Léon-Trégor le 29 Juin 2021. Ce document en propose un compte-rendu.

Cadre de cette intervention et de ce document

Cette intervention et ce rapport ne répondaient pas une commande formelle de la structure partenaire. Il s'agissait d'une démarche de validation méthodologique sur l'outil SMAG évoqué ci-dessous. Elle s'inscrivait dans le cadre d'une analyse comparative réalisée avec SMAG sur des cas au Brésil (Etat du Ceara, Nordeste brésilien) et en France. Le projet était entièrement auto-financé par l'UMR G-EAU INRAE. La finalité est le partage public de cette méthodologie.

L'intervention a été réalisée sous la conduite et avec l'animation de Nils Ferrand, avec un portage opérationnel par Mariana Rios, stagiaire brésilienne du Master Eau de l'Université de Montpellier, qui a rédigé en français la majeure partie de ce rapport.

Remerciements

L'unité G-EAU INRAE de Montpellier remercie MM. Guy Pennec et Jocelyn Hiliou pour leur invitation et la logistique de cette action, ainsi que tou.te.s les participant.e.s qui se sont mobilisés. On remercie également la structure d'accueil de la Ville de Morlaix, dans un lieu original et fort adapté.

Présentation de SMAG

La gouvernance de l'eau en France a fait l'objet de plusieurs réformes, notamment depuis les années 1990, pour tenter de garantir la quantité et la qualité de l'eau pour les différents usages et maintenir les écosystèmes. Les réformes sont également dues au fait que l'eau se trouve à l'intersection de plusieurs politiques telles que les réformes environnementales, territoriales et étatiques. Des exemples de cette réforme sont la décentralisation de 2003/2004 avec la loi NOTRe, la réforme des collectivités territoriales en 2010 et la loi MAPTAM en 2014 (Barone et al, 2018). Établir un diagnostic de la gouvernance passée est un moyen d'identifier les forces et les faiblesses de celle-ci, afin d'en faire le bilan et d'orienter les objectifs de gestion future pour qu'ils répondent au mieux aux besoins du territoire. Permettre aux acteurs d'un territoire de l'établir par eux-mêmes (« auto-diagnostic ») obéit en plus à un objectif de réflexivité critique et d'engagement possible dans un processus d'adaptation de la gouvernance.

La méthode SMAG (« Self-Modelling for Assessing Governance » ou « Auto-modélisation évaluative de gouvernance ») a ainsi été développée par l'IRSTEA dans le cadre du projet européen Interreg SPARE, dans le but de permettre aux territoires de réaliser un autodiagnostic de la gouvernance de l'eau de leur bassin versant. La méthode a évolué au fil du temps dans le but de promouvoir la réflexion sur la cohérence horizontale des politiques, l'intégration entre les différents niveaux, la gouvernance efficace et la participation des citoyens lambda.

Cet outil permet de réunir un petit groupe d'acteurs de la gouvernance afin qu'ils mutualisent leurs connaissances durant un atelier collectif de moins d'une journée. Les différentes étapes de SMAG ont été pensées pour offrir une variété de supports intermédiaires d'expression aux participants, afin de leur permettre de s'exprimer quant à l'analyse de la gouvernance de l'eau de leur territoire dans sa complexité. Le résultat prime, certes, mais le dialogue de co-analyse est aussi une opportunité de réflexion collective.

SMAG se présente sous la forme d'un atelier de 4 à 6 heures en quatre étapes : une cartographie collective du bassin versant et de son évolution dans le temps, une sélection des décisions les plus significatives en terme de gouvernance de l'eau qui ont le plus impacté le territoire au cours du temps, une frise chronologique complétée de façon collective pour retracer les étapes de la gouvernance de l'eau autour de ces décisions, puis un questionnaire finale ouvrant sur une discussion portée sur le futur de la gouvernance de l'eau.

Territoire du SAGE Léon-Trégor

Le périmètre du SAGE Léon-Trégor a été défini par l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2007. Le territoire se situe dans le bassin Loire-Bretagne et dans le département du Finistère. Sur le territoire du SAGE il existe trois sous-bassins et trois syndicats : Syndicats Mixtes de l'Horn, du Haut Léon et du Trégor.

La région Bretagne présente une très forte concentration d'activités agricoles et agroalimentaires et l'existence de bassins versants sur le littoral qui augmentent la pression existante sur l'environnement. En conséquence, le sol a été surchargé en nutriments tels que les nitrates et les phosphates. Il en est résulté une importante pollution de l'eau qui s'est manifestée dans les années 1980. La concentration de nitrates dans l'eau est devenue de plus en plus élevée, ce qui a eu un impact sur le captage d'eau potable. Cela a conduit à la prolifération d'algues vertes dans l'eau (Hellier, 2018).

Des mesures ont été prises pour réduire la pollution, dont l'adoption de la directive sur les nitrates en 2001. Les bassins pollués ont été l'objet d'un contentieux traité au niveau européen. Le problème des algues vertes a des conséquences sur le tourisme, les loisirs, la santé humaine et l'environnement. À partir de 1998, la concentration de nitrates a diminué, mais pas dans la mesure nécessaire pour respecter les critères du DCE. La pollution diffuse est devenue un enjeu essentiel pour les institutions de régulation et la gestion (Hellier, 2018).

La mobilisation des pêcheurs et des associations environnementales a été très importante pour dénoncer la pollution des eaux françaises. En Bretagne, depuis les années 1960, ils dénoncent les problèmes liés à l'eau. Ces associations sont d'une grande importance car elles recherchent une participation ascendante. La région Bretagne s'est mobilisée pour impliquer les acteurs territoriaux dans des réflexions collectives (Hellier, 2018).

La dynamique institutionnelle en Bretagne conduit à une centralisation de l'action publique pour protéger l'eau de la dégradation (Hellier, 2018). "Les modalités de participation envisagées dans cette étude de cas montrent que les acteurs sociaux des "territoires" au sens d'espaces vécus et appropriés peuvent aujourd'hui emprunter deux voies de participation : au travers de mouvements sociaux portés par des associations environnementales, ainsi que par des instances de participation institutionnelle (groupes de travail). Lors d'un débat public, ces deux méthodes peuvent être combinées" (Hellier, 2018).

Un atelier SMAG a été mis en place le 29 juin 2021 sur le territoire du SAGE Léon Trégor sur invitation de Jocelyn Hiliou, animateur du SAGE Léon Trégor, membre actuel du PETR Pays de Morlaix. L'atelier a été facilité par Nils Ferrand, de l'INRAE de Montpellier (UMR G-eau). Le contexte territorial et les enjeux liés à la mise en place de l'atelier ont été présentés par Jocelyn Hiliou en amont. La motivation était liée au renouvellement des membres de la CLE, et aux enjeux d'évolution du SAGE.

Les participants

Jocelyn Hiliou a sélectionné et contacté des participants potentiels. Le groupe de travail a donc été constitué de onze acteurs locaux encore actifs dans la gouvernance locale de l'eau (tableau 1). La volonté de Jocelyn Hiliou était en effet d'inscrire SMAG dans la réflexion des leçons tirées de la gouvernance des CLE passées. Il a donc souhaité constituer un groupe de participants représentatif du périmètre du SAGE et de ses enjeux.

Nom	Fonction
Aëla LECOINTRE	Directrice du PETR Pays de Morlaix
Christophe MICHEAU	Elu référent à l'aménagement et à la planification au PETR Pays de Morlaix – membre de la CLE, membre syndicat mixte l'Horn et était SAFER Bretonne
Emilie RICHARD	Conseillère Environnement & Transition Ecologique chez CCI métropolitaine Bretagne ouest) Représentait Jean-Paul CHAPALAIN (Président de CCI métropolitaine Bretagne ouest – membre de la CLE
François KERSCAVEN	Elu Chambre d'Agriculture du Finistère et agriculteur- membre de la CLE
Guy PENNEC	Président de la CLE du SAGE Léon-Trégor – Vice-président Grand Cycle Petit Cycle de l'Eau à Morlaix Communauté
Jocelyn HILIOU	Animateur du SAGE Léon-Trégor
Marie-Catrine LECOCCQ	Membre Eau et Rivières de Bretagne - membre de la CLE, dans le SAGE depuis 2014
Nicole SEGALEN-HAMON	Conseillère Communautaire Morlaix Communauté à l'Eau et la Biodiversité - membre de la CLE. Maire de Carantec, membre Syndicat de l'Horn
Philippe BRAS	Président de l'Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (APPMA) de Morlaix – membre de la CLE
Robert LE COAT	Président du Syndicat de la Truite d'Élevage de Bretagne – membre de la CLE, pisciculteur, comité de bassin
Sandrine ALARY	Technicienne au Conseil Départemental du Finistère) Représentait Joëlle HUON (Elue Conseil Départemental du Finistère – membre de la CLE. Présent sur le Nord et l'Horn. Travail projets de restauration

Tableau 1 : liste des participants

Etapes de l'atelier

Etape 1 : la carte

Les participants ont été divisés en deux groupes de 5 personnes chacun. Les groupes disposaient de 3 bases d'une carte du territoire du SAGE. Les participants ont été invités à choisir collectivement trois périodes différentes et à représenter les principales évolutions en termes de gouvernance de l'eau de chacune de ces périodes.



Figure 1 : : Le groupe 1 dessine les évolutions sur le périmètre du SAGE comme ils le perçoivent dans le passé.

Apports du groupe 1

Le groupe 1 a déterminé 3 périodes de temps différentes. Selon eux, la période des années 1970 a été marquée par l'artificialisation des sols suite à la mise en place d'une zone industrielle, le remembrement et la construction de la RN12 qui coupe le territoire en deux. Un des participants l'évoque ainsi : "C'est l'époque où il y a eu les premières difficultés avec l'apparition d'algues vertes, ainsi que la présence des inondations à Morlaix". Ils évoquent aussi les problèmes sur l'eau potable avec les arrêts de consommation d'eau du robinet des années 1970 et 1980 ; ainsi que la transformation de l'agriculture, depuis des pratiques mixtes avec élevage, évoluant vers l'extension des légumineux.

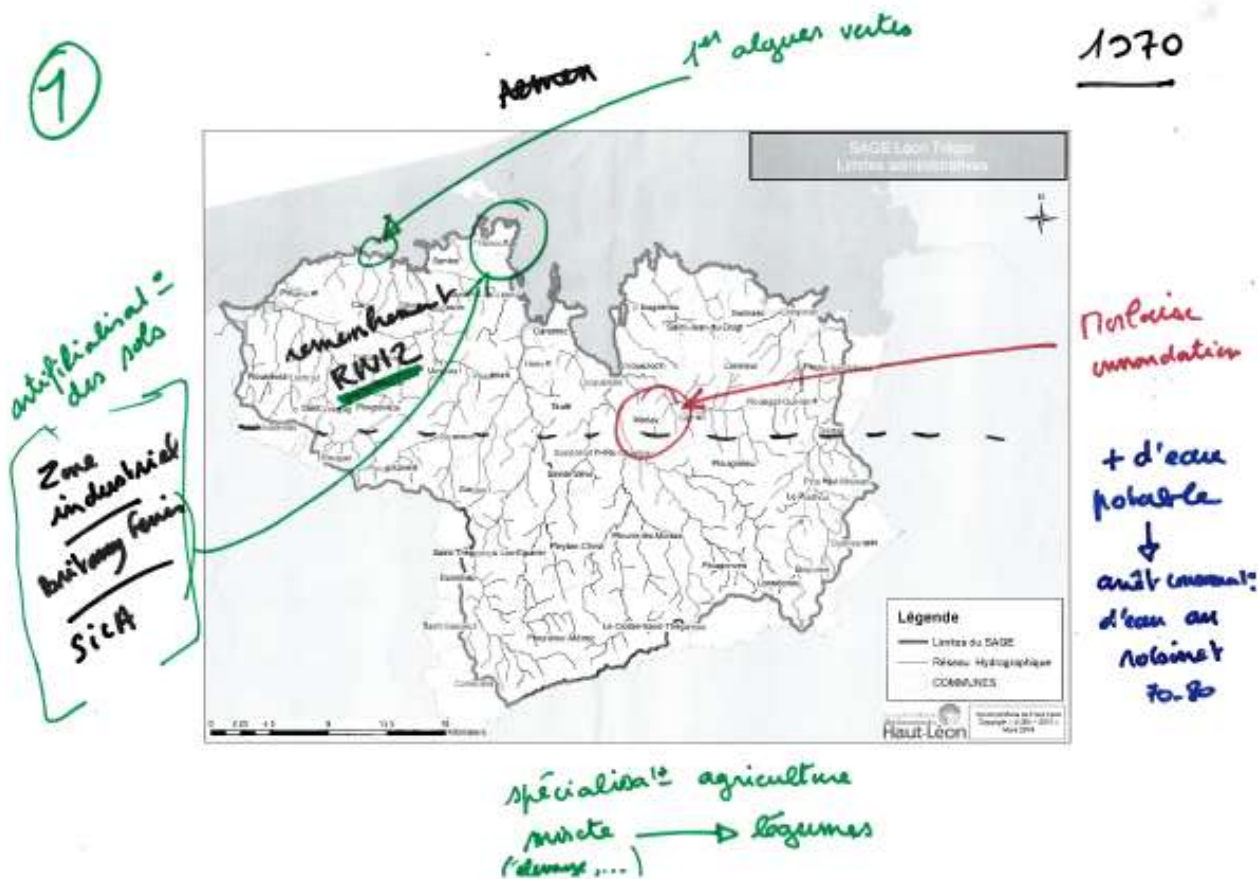


Figure 2 : Carte collective groupe 1 1970

Dans les années 1990-2000, le contentieux européen sur le Horn a conduit à la fermeture de la prise d'eau et à une prise de conscience de l'impact des activités du territoire sur la qualité des eaux, puis aux premiers contrats de bassin hydrographique. Le Contentieux européen a été identifié comme une décision plus significative.

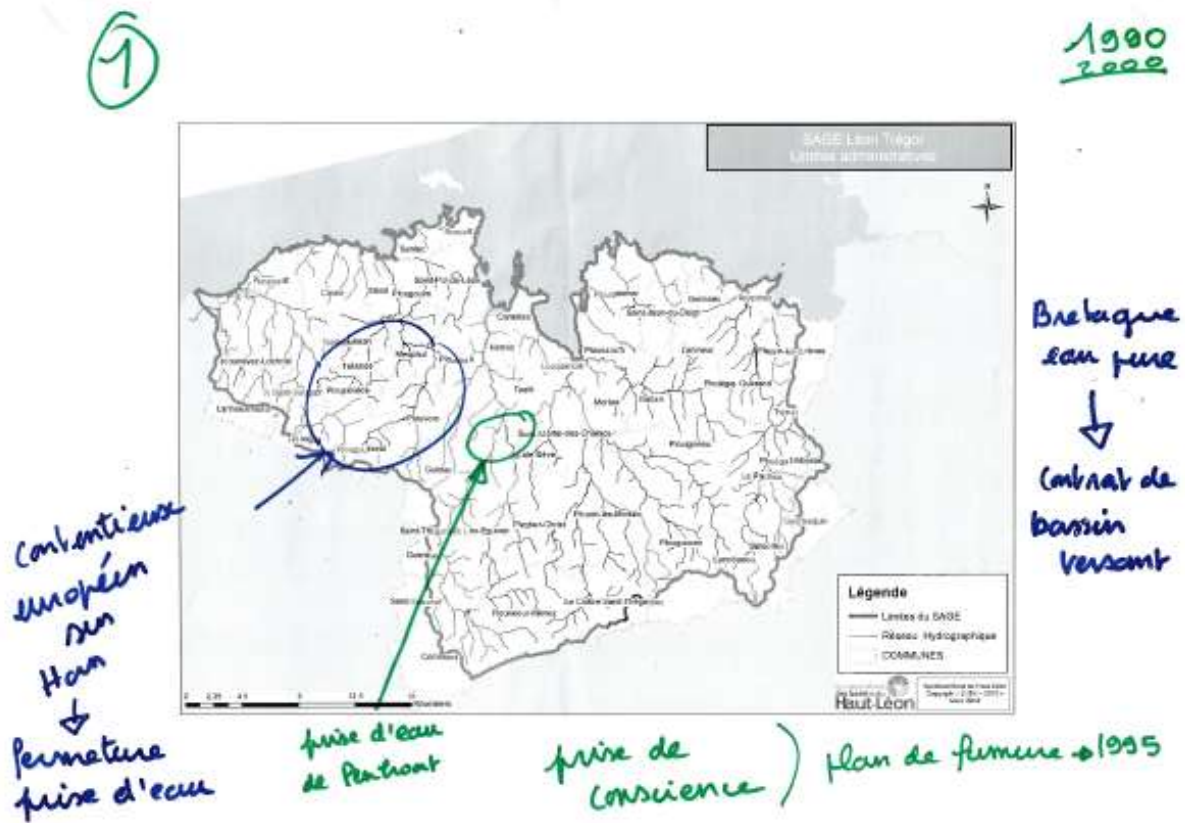


Figure 3 : Carte collective groupe 1 1990-2000

Par la suite, le groupe 1 a insisté sur le problème de la fermeture de la prise d'eau. Par ailleurs, le territoire est un peu morcelé avec des spécificités du côté du Haut-Leon différentes de celles du Trégor. Une évolution s'amorce vers l'agriculture biologique ; et les compétences sur l'eau sont transférées vers les EPCI. La prise de compétence "eau-assainissement" par Morlaix communauté a été définie comme une autre décision significative. L'élaboration du SAGE a été aussi identifiée. En 2020 le portage du SAGE passe au Pays de Morlaix. Le manque d'efficacité de la gouvernance, qui se reflète dans le pouvoir de la police, a enfin été évoqué.

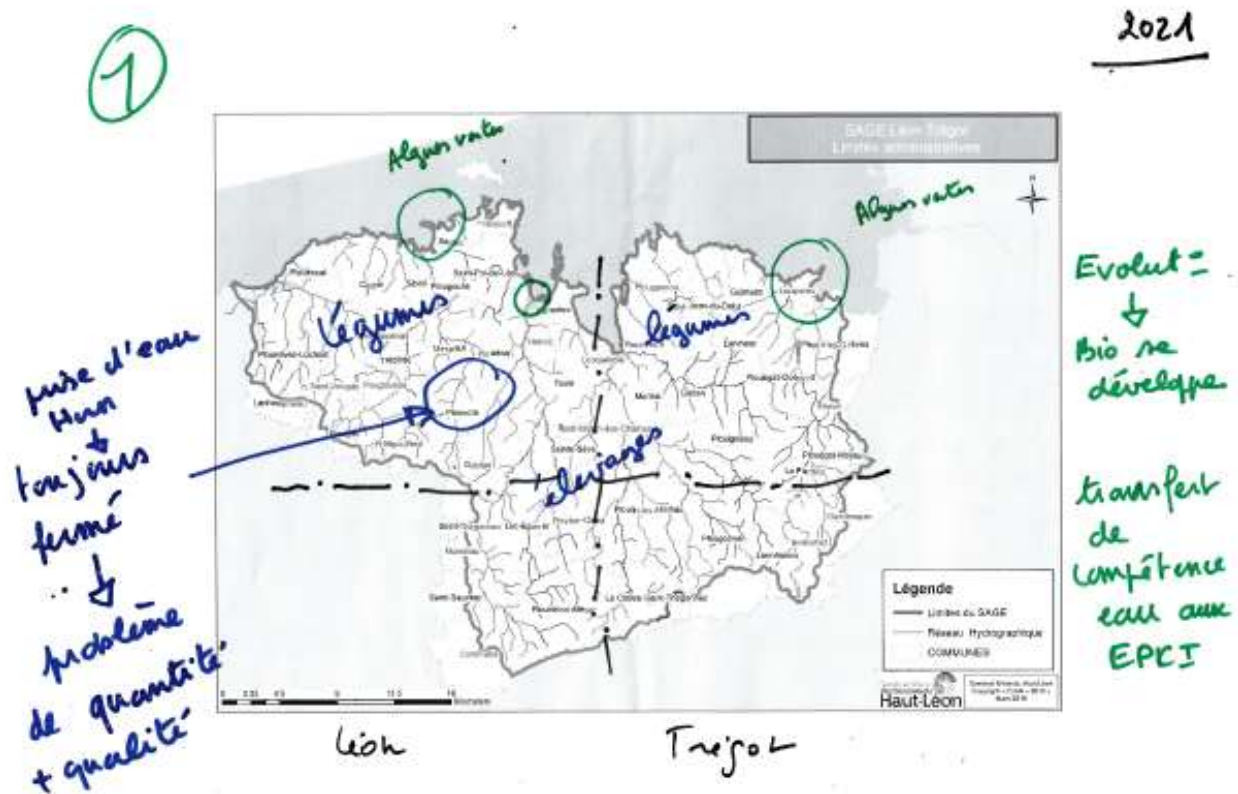


Figure 4 : Carte collective groupe 1 2021

Apports du groupe 2

Le groupe 2 évoque d’abord la possibilité de remonter dans les années 1920, quand, selon eux, il y avait un respect plus grand de l’eau, de la rivière, de la nature. A la différence du groupe 1, ils n’ont pas fait une carte pour chaque période, mais 3 personnes différentes ont représenté diverses évolutions sur chaque carte.

Un des participants a expliqué que : “avant 1970, le Léon et le Trégor étaient deux territoires distincts. La polyculture et l’élevage prédominaient, ainsi que des petites parcelles”. Cette période, selon les participants du groupe 2 a été marquée par “la mise en place de réseaux, les stations d’épuration, le remembrement des terres, moulins, l’adduction d’eau, la réorganisation agricole”. On observe donc sur cette période une forte intervention technique et planificatrice de l’État, avec une transformation conjointe de l’agriculture et de l’hydrosystème.

Les inondations de 1974 ont motivé directement la création du Syndicat Mixte du Trégor pour lutter contre les inondations. Cela a aussi initié une plus grande disponibilité de l’eau potable après les coupures d’eau du robinet des années 1970 et 1980. Et enfin, cela a initié une réduction de l’élevage [extensif] et la transformation de l’agriculture, évoluant de systèmes mixtes avec élevage vers une agriculture plus centrée sur les légumineuses et plus intensive.

Un des participants a guidé la Délégation ministérielle en 1986 des Ingénieurs Généraux de la Direction Départementale des Territoires (DDT) venus à Morlaix voir les résultats des propositions d’aménagement issues de ce remembrement agricole. Un des participants a

témoigné que le responsable de cette équipe a dit “on a fait une connerie ; on n'a pas anticipé les effets. Les agriculteurs se sont lancés là-dedans et n'ont pas fait valoir le bon sens”. Cette situation est due aux diverses conséquences de la modernisation de l'agriculture et du remembrement des terres, qui ont augmenté la pollution et réduit la capacité du sol à absorber l'eau en raison de la suppression des talus et de l'expansion des terres pour une plus grande production.

Le premier contrat de baie du territoire de Morlaix a été créé en 1990 sur la question de l'approche maritime des rejets à l'estuaire, pour traiter la question de la pollution. En 1992 a été créée la loi sur l'eau. Et à partir des années 1995 - 2001 les syndicats en place renforcent les périmètres de protection de l'eau et les premiers contrats de restauration, avec approche de l'entretien de rivière à partir de 1994.

Dans les années 2000, selon les participants, on a observé un désengagement progressif de l'administration, en particulier pour la surveillance et à la police de la pollution des rivières. En 2002 ont commencé les discussions sur le SAGE. A cette époque, un SAGE Léon et un SAGE Trégor étaient prévus.

Les communautés des communes sont récentes, avec une communauté d'agglomération en 2000. La Diren (DREAL actuel) a recruté un animateur SAGE en 2002. Un des participants a déclaré qu' "en 2002, [la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) a déclaré que la masse d'eau couvrait la totalité du territoire du Léon et du Trégor. L'administration a dit alors qu'il fallait faire un grand SAGE, mais les pratiques agricoles ne sont pas les mêmes dans les territoires Léon & Trégor. De plus, ils sont rattachés à d'autres territoires”. L'élaboration du SAGE Léon-Trégor de 2014 à 2021 a été considérée comme une décision significative.

Le SAGE fut mis en place mais avec un périmètre différent. La prise de compétence “eau-assainissement” par Morlaix communauté a été définie comme une autre décision significative. En 2020 le portage du SAGE passe au Pays de Morlaix. Le manque d'efficacité de la gouvernance, qui se reflète dans le pouvoir de la police, a enfin été évoqué par ce groupe.

Transcription de ce qui a été écrit sur la carte :

En haut : évolution sociétales AGRI; 1970/= Léon+Trégor; mêmes dynamiques petites exploitations; familles nombreuses; polyculture + élevage; syndicat eau; 75% des stations ne fonctionnent pas bien par ex : "on ne traite pas le phosphore";

En bas à gauche : après 1970 ; rôle de l'État; abandonner l'accompagnement; arrêt de l'élevage + remembrement; légumier; dénaturé des sols + imperméabilisation des sols

En bas à droite : polyculture élevage mais avec plus grandes exploitations (relative à Trégor)

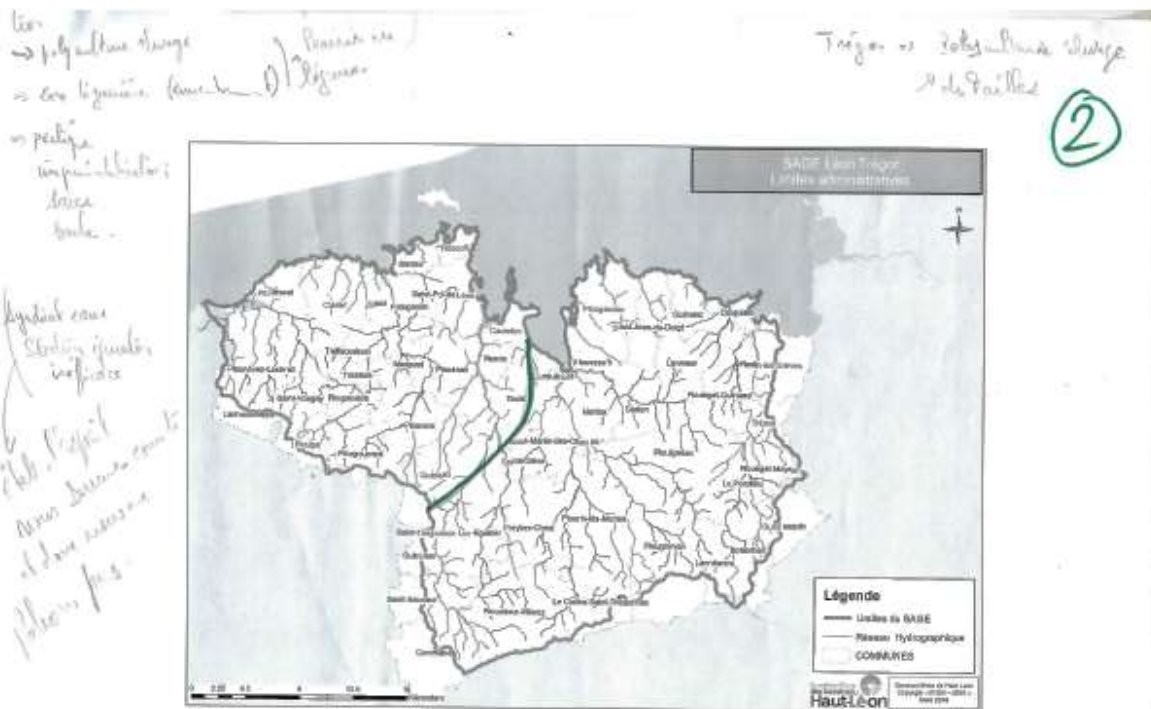


Figure 7 : Carte collective groupe 2 (transcription ci-dessous)

Transcription de ce qui a été écrit sur la carte :

En haut : Polyculture élevage; zone légumière (remembrement), pratiques; imperméabilisation, serres.

Trégor : Polyculture élevage; augmentation des tailles des exploitations.

À coté à gauche : syndicat eaux; station d'épuration inefficace;

Étape 2 : Les décisions plus significatives

Individuellement, chaque participant a été invité à remplir une fiche avec les « deux décisions les plus significatives pour la gouvernance de l'eau dans son territoire ». Les décisions qui ont été mentionnées sont présentées dans le tableau 2.

Décision significative pour la gestion de l'eau dans le territoire au cours des 30 années

Titre							Quand
Quoi ? (détailler / expliquer la décision)							
Causes de la décision (ce qui l'a initiée)	p.e. climat, économie, politique publique, action spécifique d'un acteur, catastrophe, mobilisation citoyenne, etc...						
Conséquences	Environnementales	Sur les habitants	Institutions et politiques locales	Économiques	Infrastructures	Autres	
Participation d'acteurs intermédiaires ("concertation")							
Participation des citoyens (O / N - freins ?)							

INRAE

Tableau 2 : fiche type d'investigation sur les décisions les plus significatives (méthode SMAG)

15 décisions ont été identifiées :

- 3 décisions sur la prise de compétence eau assainissement ;
- 1 décision liée à la transformation agricole et territoriale ;
- 2 décisions liées à la gouvernance de l'État et sa posture plus punitive que préventive et d'accompagnement;
- 1 décision sur la mise en œuvre du SAGE;
- 1 décision sur le changement de statut des syndicats d'eau;
- 3 décisions sur la Directive Cadre sur l'eau et directive nitrates et sur l'obligation de mise aux normes des exploitations agricoles;
- 1 décision sur la fermeture de la prise d'eau sur L'Horn;
- 1 décision sur la construction d'une station d'épuration ;
- 2 décisions sur le portage du SAGE à l'échelle du Pays de Morlaix avec émergence d'une gestion territoriale.

DPS	Quand
Agriculture plus forte (Transformation du modèle agricole, remembrement élevage et passage intensif, modification territoriale, modification PLU)	60/70
Fermeture de la prise d'eau sur L'Horn (Contentieux européen qui impose la fermeture de la prise d'eau de l'Horn sur trop grande concentration en nitrate)	? 1990
État punitif (Les services de l'état ne fond plus d'accompagnement mais simplement du contrôle)	1985 - 1990
Organisation de syndicats mixtes de bassins versants (changements de statuts des syndicats d'eau, mise en oeuvre du SAGE)	1994

Diminution nitrates (obligation mise aux normes exploitations agricoles, gestion effluents d'élevage, cahier de fertilisation)	1995
Eau/Impact (Nitrate < 50 mg - Plan aménagement eau/Algue verte/ Politique de l'eau / Bassin versants / Syndicat)	2000/2020
Directive Cadre Européenne sur l'eau (Fixation de seuil de polluants à ne dépasser, a permis de créer un cadre de référence pour agir sur la protection de l'eau)	2005
Élaboration du SAGE Léon-Trégor	2014-2021
Transfert de compétences Eau/assainissement/eaux pluviales (conscience de la nécessité d'une gestion territoriale, prise de compétence du petit cycle)	2017 - 2026
Prise de compétences eau et assainissement par Morlaix Communauté	2018
Prise de compétence "eau" par Morlaix Communauté	2018 - 2020
Intervention de l'État (réduction de l'appui - conseil)	Non daté
Station d'épuration (mise en place - privatisation de l'eau)	Non daté
Portage du SAGE à une échelle Pays (décision porteuse d'espoir pour agir à une échelle territoriale cohérente - mise en synergie de différentes politiques SCOT - mais aussi contrat de territoire. Leader, Feamp)	2021

Tableau 3 : Décisions significatives en termes de gouvernance de l'eau présentées par chaque membre du groupe (les termes et dates sont ceux des participants – l'ordre chronologique a été repris lors de ce rapport)

Les participants de chaque groupe ont ensuite discuté et se sont mis d'accord sur **les trois décisions les plus significatives** pour la gouvernance de l'eau du territoire. On note que globalement les décisions significatives ne semblent pas avoir résulté de processus participatifs, ni même d'une stratégie locale délibérée, mais plutôt de réactions successives à des injonctions de l'État voire de l'Europe. Ils ont listé ensemble les causes et les conséquences de chacune de ces trois décisions, qui sont présentées dans le tableau 3.

DPS	Causes et conséquences
DPS 1 (2007) : Contentieux européen	<p>Causes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Intensification de l'agriculture, changement de pratiques agricoles ➤ Concentration supérieure à 50 mg/L dans l'eau brute <p>Conséquences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Report de la problématique ➤ Amélioration de la qualité de l'eau car prise de conscience ➤ Augmentation prix de l'eau ➤ Remise en cause de la politique de l'eau ➤ Réduction des élevages ➤ Stigmatisation des acteurs agricoles et du territoire
DPS 2 (2010) : Élaboration du SAGE Léon-Trégor	<p>Causes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Déclinaison du SDAGE : « obligation réglementaire » <p>Conséquences :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Amélioration de la qualité de l'eau faible à ce jour ➤ Habitants exclus de l'élaboration ➤ Freiné par les conditions de gouvernance
DPS 3 (2018) : Prise de compétence "eau-assainissement" par Morlaix co.	<p>Causes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Loi Notre ➤ Choix des élus locaux <p>Conséquences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Amélioration réseau d'assainissement et station d'épuration ➤ Harmonisation du prix de l'eau ➤ sécurisation de l'approvisionnement ➤ Perte d'autonomie sur le sujet par les communes ➤ Amélioration des investissements ➤ Impact positif sur entreprise des territoires qui font les travaux

Tableau 4 : DPS sélectionnées par le groupe 1 et les causes et conséquences correspondantes.

DPS	Causes et conséquences
DPS 1 (?) : Gouvernance	<p>Causes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Non application de la réglementation ➤ Transfert de compétence avec compensation financière mais pas suffisamment de conseil pour l'échelon local <p>Conséquences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Absence de certains acteurs (ex: conchyliculteurs) ➤ Filières absentes (ex: PLAV...)
DPS 2 (?) : PNPOA, Absence de prise de conscience des élus, non considération enjeux eau, AEP, Assainissement - pas d'accompagnement des services de l'État (ex: agricole)	<p>Causes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mauvaise valorisation du travail agricole, reconnaître ce qui est déjà fait <p>Conséquences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Confusion entre pollutions diffuses et accidentelles ➤ Investissements agricoles (fosses...) ➤ Création d'un Syndicat ➤ 120 plaintes contre les collectivités (~1990) ➤ Se mettre d'accord sur ce qu'est le bon état ➤ Rappel des coûts forts d'accompagnement ➤ Méconnaissance des bonnes pratiques ➤ Equilibre de fertilisation aujourd'hui connu ➤ Chambre: Quelle est la place du consulaire et du prestataire -> financement
DPS 3 (?) : Activités économiques	<p>Causes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ PAC <p>Conséquences :</p>

Tableau 5 : DPS sélectionnées par le groupe 2 et leurs causes et conséquences correspondantes.

Les participants ont donc considéré comme raisons du contentieux européen l'intensification de l'agriculture, les changements dans les pratiques agricoles et une

concentration de nitrates supérieure à 50 mg/l dans l'eau brute. Ceci, comme indiqué au point 4.1.1, est déjà une conséquence de décisions antérieures prises par l'administration telles que le remembrement agricole et la création du syndicat. Les conséquences n'étaient pas anticipées. L'acteur LT5 affirme "on a attendu la limite", parlant du manque d'initiative pour résoudre le problème.

L'élaboration du SAGE a été considérée comme une déclinaison du SDAGE en tant qu'obligation réglementaire et donc une décision totalement descendante, mais qui avait pour objectif d'améliorer la qualité d'eau. Enfin, la décision de prise de compétence eau-assainissement par Morlaix Communauté a été perçue comme initiée par la loi Notre, mais aussi comme un choix des élus locaux.

Bien que la décision de fermeture des captages soit venue de l'Europe de manière verticale, en réponse à la pollution rappelée plus haut, les participants ont estimé qu'elle a permis de sensibiliser au problème. Mais dans le même temps, le prix de l'eau a augmenté. Ils pensent également que cela a conduit à un transfert du problème, comme a expliqué un des participants : "ça n'a pas résolu le problème en soi, car il a fallu aller chercher de l'eau ailleurs, nous risquons d'avoir beaucoup de problèmes d'eau dans le futur".

Les participants ont noté aussi un impact social lié à la "stigmatisation réciproque des acteurs du territoire". Cette décision a eu un impact important sur les citoyens et des tensions sont apparues entre certaines entités de la société civile et les acteurs agricoles.

En ce qui concerne l'élaboration du SAGE, s'il y a eu une amélioration de la qualité de l'eau, elle est perçue comme encore mauvaise aujourd'hui. Des enjeux de gouvernance locale ont été évoqués comme ayant entravé la mise en œuvre du SAGE de la manière prévue. Il semble que les habitants étaient exclus de l'élaboration.

La reprise du syndicat des eaux par Morlaix Communauté a permis d'améliorer le réseau d'assainissement et la station d'épuration, de sécuriser l'approvisionnement, mais a réduit l'autonomie des communes. Ça a cependant amélioré les investissements, eu un impact positif sur les entreprises et permis d'harmoniser le prix de l'eau. Selon l'acteur LT cette décision est très importante parce qu'avant, "le Léon-Trégor avait 3 syndicats un peu isolés". On peut également constater que cette décision a eu un impact sur les citoyens, mais qu'elle ne les a pas impliqués dans le processus décisionnel.

En ce qui concerne les impacts des décisions prises sur les relations entre les acteurs, les participants ont soulevé plusieurs aspects intéressants. Ils ont soulevé les tensions entre l'Est et l'Ouest (Léon-Trégor), qui ont des intérêts divergents et que les conflits ont pu s'exacerber suite au regroupement des deux territoires. Les tensions entre l'amont et l'aval, les zones urbaines et rurales, les intérêts économiques et la qualité de l'eau ont également été mentionnées. Ces tensions se traduisent par un manque de confiance entre les citoyens et les élus et entre les acteurs économiques et la population en général.

Etape 3 : la frise chrono-systémique

Les groupes sont ensuite passés à l'étape de la frise chrono systémique (figures 8 et 9). Les participants ont été amenés à lister les causes et conséquences de chaque décision choisie.

Ensuite, ils ont listé les principaux acteurs concernés par la gouvernance locale de l'eau, puis indiqué leur rôle dans ces décisions importantes.

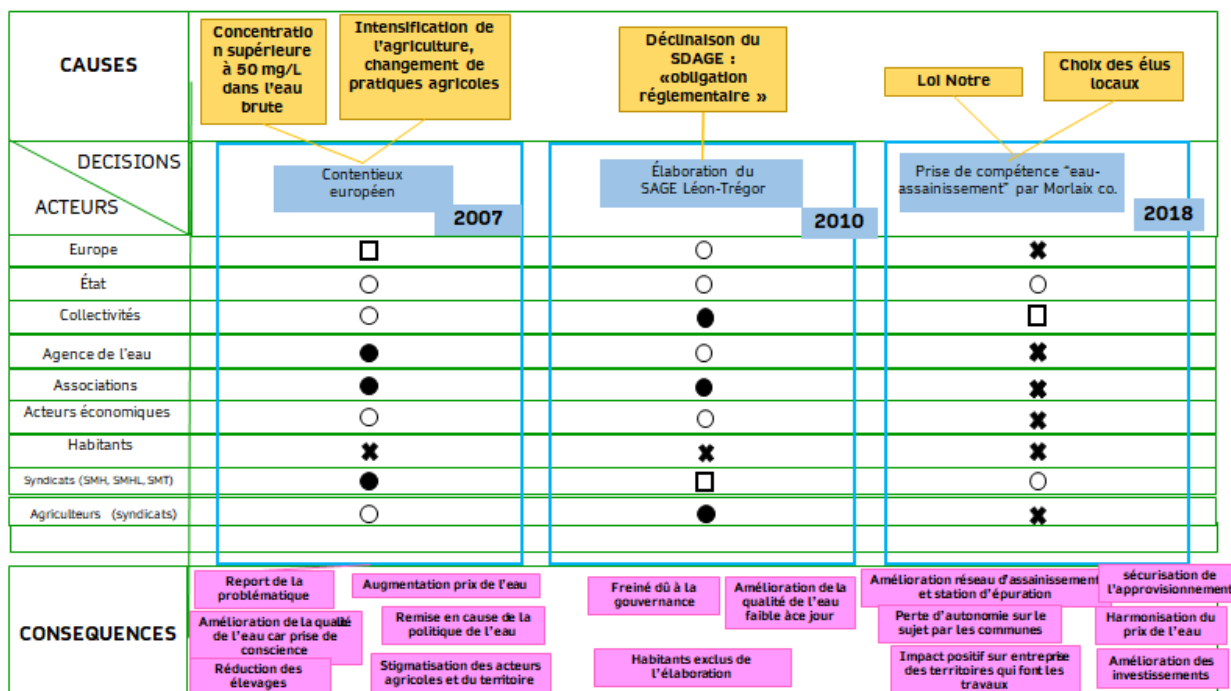


Figure 8 : frise complétée et numérisée groupe 1

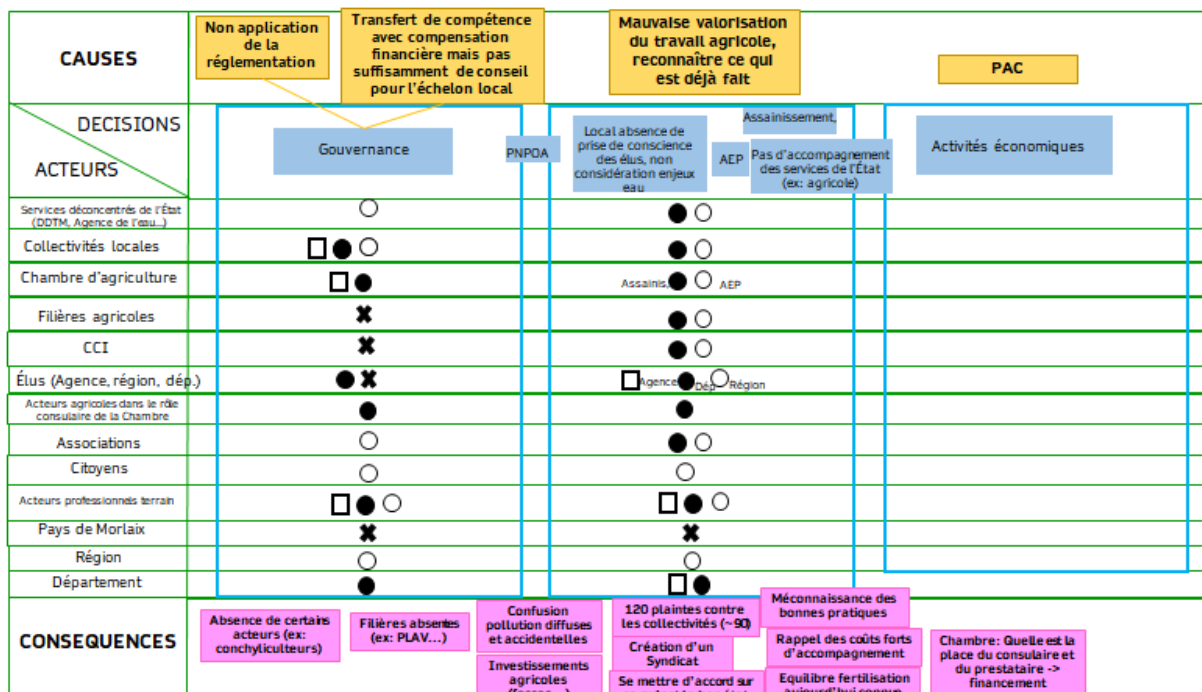


Figure 9 : frise complétée et numérisée groupe 2

Seul le premier groupe a mentionné l'Europe comme un acteur principal des décisions, suite au contentieux européen. Les deux groupes ont mentionné l'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB). Le groupe 1 a mentionné l'état tout simplement alors que le groupe 2 a spécifié les

différents services de l'état concernés par l'eau, comme la DDTM. Par la suite, l'état était soit actif soit passif dans les décisions identifiées.

Les deux groupes mentionnent les collectivités locales qui dans la majorité des décisions ont un rôle à la fois actif et pilote. Les associations de l'environnement ont aussi été citées par les deux groupes avec un rôle actif dans la majorité des décisions. Les syndicats (SMH, SMHL et SMT) ont été mentionnés par le groupe 1 en ayant différents rôles dans chaque décision.

Différentes catégories socio-professionnelles ont été citées. Le groupe 1 a différencié les "acteurs économiques" en général des agriculteurs, dont ceux faisant partie des syndicats d'agriculture et qui ont eu un rôle actif dans l'élaboration du SAGE. Le groupe 2 a identifié d'autres acteurs économiques comme les filières agricoles, les acteurs ayant un rôle consulaire et des « professionnels de terrain ». Sont également notées les chambres consulaires : la Chambre d'agriculture et la Chambre du commerce.

Les participants du groupe 2 mentionnent les élus de l'agence, de la région et du département. Le département ayant un rôle plus actif que la région.

Le groupe 1 a considéré que les habitants étaient absents de toutes les décisions tandis que le groupe 2 a estimé qu'ils avaient un rôle passif.

Etape 4 : Les questionnaires individuels

Chaque participant a rempli le questionnaire individuel. Les participants ont par la suite présenté leurs réponses aux autres membres du groupe. Un certain nombre d'éléments sont donc ressortis des questionnaires individuels.

1 - Qu'est-ce qui a bien fonctionné dans la gouvernance passée et pourquoi ?	3 - Quelles ont été les principales difficultés dans la prise de décisions ? Qu'est-ce qui a été mis en place pour y faire face ?
Les commissions thématiques ouvertes largement	"Peu de décisions. Beaucoup de flou dans les mesures. Beaucoup de flou à tous les stades de l'élaboration Changement de cabinet, puis du processus
	Freins liés à la gouvernance locale Manque de légitimité de la structure porteuse
Mise en place du principe de gouvernance. Obligation pour les différents acteurs de se parler et de travailler ensemble	Existence de 2 syndicats SMHL et SMT. Transfert à Morlaix Com.
Le dispositif n'a pas bien fonctionné depuis l'élaboration du SAGE Léon-Trégor. Retard & difficulté à nous mettre en place pour l'élaboration d'une gouvernance adaptée.	"Ménager la chèvre et le chou" Ne pas blesser les susceptibilités "Devra être mis en place" Gouvernance adaptée Cohésion de la CLE Solutions adaptés Adaptation de la gouvernance
Rien! Il suffit de regarder le résultat	Transfert de la gestion de l'eau aux sociétés privés Qu'est-ce qui va être mis en place! (face au changement climatique)
Les syndicats mixte de B.V. parce que les comités syndicaux constitués d'élus de base ont travaillé conjointement sur le thème eau en s'emparant des sujets La transversalité des services de l'agence, de la Région et du département 29 La possibilité de recruter de l'ingénierie territoriale Définition de la politique eau par le niveau collectivité & syndicat mixte La maîtrise de la communication	Le cloisonnement des structures, avec des préjugés Les réactions d'élus en fonction de leurs intérêts primaires communaux Les freins agricoles par manque d'accompagnement, de volonté de reconnaissance du grand public
Pas de réelle gouvernance	Beaucoup de parties ont été stigmatisées. Rien.
	Manque de formation pour appréhender de manière globale le sujet de l'eau = enjeux de santé publique, de éco et touristique.
Peu [...] pas grand chose	Les positions de chacun des acteurs figés et la difficulté de se mettre à la place de l'autre.
	Manque de connaissance, de formation sur le sujet des acteurs ayant la responsabilité de décider.

Solidarité entre territoires (ex: interconnexions AEP, ...) mais rivalités (SMHL, SMT, SMH)	Manque de connaissance sur des sujets complexes (AEP, assainissement, eaux pluviales...) - Réunion d'information
---	---

Tableau 6 : Questionnaire individuel questions 1 et 3

Globalement, de nombreuses critiques ont été formulées sur l'efficacité de la gouvernance de l'eau sur le territoire du SAGE Léon-Trégor. Malgré cela, certains participants ont soulevé des aspects qui fonctionnaient bien, comme l'obligation pour les différentes parties de travailler ensemble dans le SAGE, les syndicats mixtes du bassin versant, la transversalité des services de l'agence, de la région et du département.

Un certain nombre de difficultés ont été soulevées pour la prise de décision telles que le manque de légitimité de la structure porteuse du SAGE (SMHL), les décisions peu claires et spécifiques, le cloisonnement et les différentes structures existantes, les parties stigmatisées, le manque de formation. Il y a donc une difficulté, due aux différences historiques, à mettre en place une gouvernance reconnue par la majorité et qui parvienne à mettre en pratique les nouvelles mesures malgré les engagements pris. Pour pallier à ces problèmes, ont été évoqués le transfert du portail du SAGE à Morlaix Communauté, la création d'une gouvernance adaptée avec des solutions au niveau du territoire et une CLE avec plus de cohésion.

2 - D'après vous, tous les acteurs pertinents ont-ils pu contribuer aux prises de décisions ? - Si non, lesquels manquaient ?	4 - Selon vous, quels facteurs ont favorisé ou freiné la participation des citoyens dans la gouvernance de l'eau ?	5 - Pensez-vous que la participation au sein du territoire doit être modifiée ? Si oui, comment?
Tous les acteurs pertinents étaient présents mais n'ont pas contribué de la même façon aux prises de décisions	Pas de volonté d'ouverture, pas de volonté de pédagogie de la part de la structure porteuse	Oui
Pas de consultation des habitants	Manque de lisibilité de l'utilité du SAGE et de son action	Mise en place de commissions thématiques
Les habitants (?)	Difficulté de mise en place d'une gouvernance "forte" -> beaucoup de temps d'énergie perdus pour l'élaboration du SAGE	Normalement une nouvelle dynamique Si elle se met en place...
Collectivités, Élus, communauté de communes	Intérêts de certaines corporations Économiques (Syndicats divers)	Factuelle Prise en compte CLE + ordonnance/gouvernance Reconnaissance SAGE
Pas d'acteurs pertinents à l'exception de quelques élus	L'eau m'a jamais été prise pour ce qu'elle représente!	Il faut une prise en compte par les élus de leur responsabilité.
Il a manqué depuis 2000 la volonté, la prise de conscience des exécutifs des EPCI de l'importance du sujet eau Retards à l'anticipation de prise de compétences Gemapi Lenteurs administratives des EPCI non outillés par ces compétences Frilosité de l'agence de l'eau Manque d'engagement de la chambre d'agriculture dans sa fonction consulaire Les présidents d'EPCI et les DGS/DGA hostiles à ces questions	La manque d'instance collaborative, lieu d'expression Insuffisance d'informations régulières	Par la mise en place et en œuvre d'une instance type water board. lieu d'expression, de compréhension et d'adaptation de solutions partagées.
Oui	Ne se sentait pas concerné	la prise de conscience d'y participer est en train de se faire
Tous les acteurs ne semblent avoir été présents, mais chacun représente des compétences morcelées. Il faut plus de transversalité et une vision globale du cycle de l'eau.	Manque d'information sur la situation réelle Une communication orientée. par ex: lobbying agricole: "moyen bio" alors que l'impact environnemental de ces exploitations n'est pas bon	Oui, en améliorant sensiblement la communication d'abord vers les élus puis vers les citoyens En responsabilisant l'utilisateur de l'eau dans ses actes quotidiens

	Pas de mise en place d'instance participative.	Oui/ plutôt inexistante/sauf quand (accident, pollution). Ne pas attendre un accident pour communiquer (sinon : conflit/confrontation)
	Freiné : manque d'info, de communication, de sensibilisation. + effet culturel : on a perdu de vue le caractère vital et essentiel de l'eau.	Ouvrir les yeux sur la réalité de la situation (STEP ne fonctionne pas, conséquences du dérèglement climatique sur la ressource...)
Non! Services déconcentrés de l'État Collectivités locales	Eau = sujet complexe sur lequel il est difficile de communiquer (ex: Algues vertes) Moyens humains (manque de personne ressource pouvant faire le lien)	Oui = il faudrait plus d'interaction entre les structures opérationnelles du territoire, à la fois entre les différents services des EPCI et à la fois entre les collectivités voisines. Ex: mettre en place des réunions fréquentes entre les structures.

Tableau 7 : Questionnaire individuel questions 2, 4 et 5

Les réponses concernant la présence de tous les acteurs concernés dans la décision varient considérablement. Certains participants ont estimé que les acteurs concernés étaient présents, mais qu'ils avaient un poids différent dans la décision ou qu'ils agissaient de manière très sectorielle. Certains participants ont également estimé que l'implication des présidents de l'EPCI et de l'agence de l'eau, ainsi que l'engagement de la chambre d'agriculture, faisaient défaut. D'autres participants ont estimé que les habitants étaient absents et que l'État et les autorités locales l'étaient également.

Selon les participants, les facteurs qui ont réduit la participation des citoyens sont le manque de lisibilité des documents et le manque de volonté d'ouverture. La faiblesse de la gouvernance et le temps pris pour élaborer le SAGE ont également été mis en avant. Le manque d'informations régulières et réelles a également été cité, ainsi que l'absence d'un espace d'expression collaboratif/participatif. La présence d'intérêts purement économiques a également été mentionnée.

Tous les participants estiment que la participation au territoire devrait être modifiée. La création d'un espace de type "water board" pour la participation et l'expression afin de créer des solutions partagées a été suggérée. Sont également mentionnés l'amélioration de la communication entre les élus et la prise de conscience de leur propre responsabilité, puis la communication avec le citoyen. Il a également été mentionné que les utilisateurs de l'eau devraient prendre leurs responsabilités dans leurs actions quotidiennes. La nécessité d'accroître l'interaction entre les structures opérationnelles du territoire a également été évoquée, par exemple en organisant des réunions fréquentes entre les différentes structures.

6 - QUELS IMPACTS ? Les décisions prises ont-elles modifié les conflits et les relations entre les acteurs ? - Si oui, comment ? - Si non, pourquoi ?	> la cohérence et l'intégration entre les politiques sectorielles ? > - Si oui, comment ? - Si non, pourquoi ?	> les usages et les activités sur le bassin versant ? - Si oui, comment ? - Si non, pourquoi ?	> l'état des ressources et milieux naturels sur le bassin versant ? - Si oui, comment ? - Si non, pourquoi ?
Non, tout le monde continue comme avant et même de plus en plus	Malheureusement le SAGE n'a pas influencé le PLUI	Malheureusement non, le SAGE peu décisionnel, n'influence pas les usages (autorisation d'ICPE ayant un impact sur l'eau - exemple pisciculture du Queuneuth	Les pressions diverses sur le milieu s'aggravent (ex. serres à crevette)
Non, car des difficultés à concilier le modèle économique et la qualité de l'eau	Non, car élaboration longue et peu mis en lien avec autres documents de planification du territoire (SCOT, PLU...)	Non, car peu d'actions opérationnelles sur le territoire	Non, car peu d'actions opérationnelles
-	l'élaboration du SAGE a permis (imposé) l'harmonisation des différentes politiques pour garantir la qualité et la quantité de d'eau.	Évolution des pratiques agricoles impact des pratiques sur la ressource en eau	-
Intérêts personnels (corporation) Conflits d'intérêts Économiques	Conflictuelle (intérêts) Économique	Prioritaires/économiques. Place de la qualité de l'eau ?	Inquiétante - Reconquête. Qualité de l'eau? Biodiversité? Pollutions récurrentes.
L'eau doit être un bien commun et en ce sens respectée pour tous	L'eau ne doit pas être pas pillée	L'eau est le premier capital territorial	Protéger, utiliser, réutiliser
Incompréhension des enjeux par l'EPCI. Manque de confiance. Politicienne	Manque d'adéquation entre politiques contractuels et projet de territoire de l'EPCI.	SCOT, PLUIH	
Éloignement des acteurs économiques et de la population	Pas de cohérence entre les diverses politiques	Evolution des pratiques	Amélioration de certains critères de qualité des eaux
Non, sentiment d'un "statu-quo"	Non	Je ne sais pas	Je ne sais pas
Le regroupement des territoires Léon Trégor a semble-t-il alimenté les conflits "culturels" historiques.			

<p>Oui : Rivalité est/Ouest (Léon-Trégor) Intérêts divergents Conflits amont/aval + urbain/rural</p>	<p>Non : politiques sectorielles en mouvement constant officiel de savoir qui fait quoi.</p>		<p>Qualitatif en tension malgré solidarité territoriale</p>
--	--	--	---

Tableau 8 : Questionnaire individuel question 6

En ce qui concerne les impacts des décisions prises sur les relations entre les acteurs, les participants ont soulevé plusieurs aspects intéressants. Ils ont soulevé les tensions entre l'Est et l'Ouest (Léon-trégor), qui ont des intérêts divergents et que les conflits ont pu s'exacerber suite au regroupement des deux territoires. Les tensions entre l'amont et l'aval, les zones urbaines et rurales, les intérêts économiques et la qualité de l'eau ont également été mentionnées. Ces tensions se traduisent par un manque de confiance entre les citoyens et les élus et entre les acteurs économiques et la population en général.

Un seul participant a parlé du fait que l'élaboration du SAGE a forcé l'harmonisation entre différentes politiques. Toutefois, il a été constaté qu'en pratique, il n'y avait pas de lien avec les autres documents de planification territoriale, ni avec le projet de territoire de l'EPCI. Il a également été souligné que le SAGE a peu de pouvoir de décision et n'influence pas suffisamment les utilisateurs, également parce qu'il a peu d'actions opérationnelles. Cependant, l'évolution des pratiques agricoles a été mentionnée comme un impact des décisions prises. Il a également été souligné que le SAGE a peu de pouvoir de décision et n'influence pas suffisamment les utilisateurs, également parce qu'il a peu d'actions opérationnelles. Cependant, l'évolution des pratiques agricoles a été mentionnée comme un impact des décisions prises.

<p>7 - Avez-vous d'autres recommandations ou commentaires ?</p>
<p>"Passer les projets d'ICPE en CLE Mettre en oeuvre le volet information/sensibilisation du public"</p>
<p>Faire le lien entre la structure qui porte le SAGE et les structures opérationnelles (EPCI, syndicat...)</p>
<p>Se mettre autour d'une table avec acteurs économiques Trouver des solutions en adéquation économique/eau Travailler ensemble pour la même causa c.a.d. Préservation de la ressource Prise de responsabilité de chacun Par rapport au atelier: manque de temps</p>
<p>S'il faut passer par des décisions opposables aux tiers, alors il faut y aller. C'est le rôle de l'état, La rivière ne doit pas être un exutoire.</p>
<p>Mise en place de comité relais acteurs éco, acteurs gd public en niveau 2 1 seule instance Un vrai fonctionnement du Bureau exécutif de la CLE Que les 3 EPCI donnent les moyens financiers et humains au PETR Refaire un diagnostic / état des lieux des axes de travail et enjeux Associe les associations dans les EPCI l'information - moyens - communication</p>
<p>Il faut avancer sans partie pris et sans vouloir orienter ni décider des activités économiques du territoire mais l'accompagner</p>
<p>Développer et réaliser le volet sensibilisation du public Réunion publique Faire confiance à la capacité des citoyens/habitants de se responsabiliser</p>

Travailler en amont des problèmes et les communiquer "Ne pas désespérer "
Créer un comité relais (élus, acteurs socio-professionnel, agriculteurs, industriels...) pour échanger sur des sujets complexes. Idée = partager les points de vue de chacun, les contraintes (...) afin de mieux se connaître et de prendre des décisions collectivement.

Tableau 9 : Questionnaire individuel question 7

Comme recommandations, les participants ont parlé de l'intégration entre les différentes structures, acteurs et politiques. Ils ont également demandé un rôle plus important pour la police de l'eau. La nécessité de fournir des ressources financières et humaines aux PETR a également été soulevée. Ils ont également parlé d'établir des liens de confiance et de créer un comité avec différents acteurs pour échanger sur des questions complexes.

Etape 5 : Bilan collectif et commentaires finaux

Collectivement, chaque participant a présenté à son tour au groupe son opinion sur les deux questions du bilan.

1. Les leçons du passé (points saillants - décisions de gouvernance dans le passé) :

Les participants ont soulevé le problème des polluants qui ont encore un impact sur la qualité de l'eau et des milieux naturels, ainsi que l'absence de réutilisation de l'eau. Un participant a évoqué l'aménagement passé du territoire qui continue à avoir un impact sur le présent.

Les participants ont également exprimé le ressenti d'une stigmatisation des acteurs économiques (agricole, conchyliculteurs, ...) par l'opinion publique. "Ils ne sont pas venus autour de la table, noeud du problème. Ils auraient dû parler différemment, et se remettre en question". Cette stigmatisation a conduit selon une autre participante à une mauvaise interprétation du dialogue ouvert par une élue présente.

En termes de capital humain, un manque de sensibilisation au problème quantitatif de l'eau et un manque de formation des décideurs sur la question de l'eau ont été évoqués. Ce manque de conscience se conjugue avec un manque de communication entre le public, les collectivités, les élus, etc (ex: Plan Algues Vertes sujet peu évident, particularité d'être le seul SAGE avec 2 baies Algues Vertes). Ou encore une communication axée sur les événements graves, mais très peu sur la sensibilisation et la prévention. "Les présidentes de baies algues vertes ont décidé de réagir à ce qui est dit dans les médias, alors que certains font des efforts considérables". Un autre participant a parlé de l'importance de parler de tous les types de pollutions.

Malgré un manque d'intégration entre les acteurs, dans les GT (groupes thématiques) de la CLE, où toutes les professions qui se parlent, l'absence de confrontation a été mentionnée comme un point positif du passé. Un autre participant a déclaré que pour lui, en général, il n'avait pas d'interconnaissance entre professions

Le silence et l'absence des autorités préfectorales ont été mentionnés lors du schéma départemental - SDCI où les décisions sont prises sans concertation avec les responsables et élus locaux. Il a été mis en avant le retard à l'anticipation pour une politique "eau" sur le territoire,

voire du déni pour certains et un cloisonnement des compétences ressenti avec la GEMAPI. Le reflet de cette situation passée est illustré par la phrase suivante : “Les EPCI ont un rôle mais il y a eu un cloisonnement d’origine psychologique des présidents par le passé, avec un rejet de leur propre responsabilité” et “les directions générales d’EPCI qui n’étaient pas sensibilisées”.

Pour les “filiales agricoles dans le cadre du plan algues vertes, elles ne sont jamais venues autour de la table. C’est un frein assez important. La CCI était absente également sur les questions de gouvernance, mais un peu motrice sur les questions de AEP et assainissement. Le département était bien présent, mais pour la région et les agences de l’eau c’est un peu compliqué”.

Les participants ont également relevé le manque de positionnement de l’Agence de l’eau et de l’Etat au sein de la CLE. “L’Agence de l’eau se retranche derrière son rôle de financeur”. Il a été évoqué le manque de positionnement politique de la Chambre d’agriculture dans le passé. Il a été aussi aperçu un manque de certains acteurs dans la CLE comme les conchyliculteurs. Ont également été soulevés comme problèmes la fermeture des instances consultatives et le manque de moyens humains et financiers des structures locales.

2. Que faire? Que mettre en place pour le futur pour la gouvernance du bassin versant?

Les participants ont fait plusieurs suggestions pour l’avenir. L’un d’eux est de “savoir montrer ce qu’on fait bien”, valoriser les points positifs, avancer ensemble dans tabou, tout mettre sur la table. Il a été également évoqué de définir des objectifs très clairs, fédérant (un cap), réalistes à court terme et qui peuvent être acceptés. Un autre participant a soulevé ne pas bercer d’illusions aux gens. “J’entends la désespérance”.

Il a également été question d’apprendre à connaître la réalité, à travers des actions sur le terrain, aller voir “se retrouver sur le terrain” ainsi que renforcer la formation des élus, décideurs.. Avec les partenaires opposés demander à chacun sur quoi ils seraient prêts à lâcher. “Après on se met autour de la table pour trouver le dénominateur commun”. Comment rassembler les acteurs pour atteindre un objectif HVE, par exemple vers un cahier de charges commun.

Il a été proposé d’éviter de se focaliser trop sur la gouvernance de l’eau et d’être dans la transversalité de la planification territoriale. “Le département donne des avis sur les schémas PLU et SCOT et très souvent les documents SAGE ne sont même pas cités, on les oublie complètement parce que c’est deux mondes différents (application réglementaire)”. Faire l’effort d’aller vers les acteurs. Il y a un rôle de la structure qui porte le SAGE de faire savoir qu’elle est là. Dans ce sens, il a été proposé d’associer systématiquement les structures porteuses du SAGE à l’élaboration des autres documents sur le territoire (question de légitimité dans le territoire du Léon-Trégor) ainsi que faire évaluation du SAGE. Pour mettre tout ça en œuvre, les acteurs ont aussi mentionné le vrai fonctionnement de bureau de CLE avec des moyens nécessaires.

Pour les acteurs, la gouvernance de l’eau est un secteur assez technique et peu lisible pour le citoyen lambda : il faudrait mieux communiquer sur qu’est-ce que c’est un SAGE, qu’est-ce qu’on trouve dans le SAGE, quel est l’impact d’un SAGE pour un territoire ; et permettre aux acteurs de se parler, en allant vers la création d’un Water Board hollandais, une grande instance de débat, avec citoyens, associations. élus.

D'autres recommandations plus opérationnelles ont également été formulées :

- Paiement pour services environnementaux. Mieux valoriser les démarches des agriculteurs.
- Compenser le carbone financé par des grands groupes. Contrats privés/privés entreprises et monde agricole.
- Blocage entre le Ministère de la Transition Écologique et le Ministère de l'Agriculture. Faire un état des lieux des enjeux.
- Il faut des décisions opposables au tiers
- Intégrer le pluvial dans l'assainissement. Il manque de moyens de base.
- Il manque en travail de police de l'eau
- Passer dossiers ICPE en CLE
- Règlement du SAGE, le SCOT est une occasion.

Les difficultés de gestion d'un bien commun territorial sont nombreuses. Le territoire du SAGE Léon-Trégor a une construction récente comme la gouvernance actuelle de l'eau et a subi plusieurs réformes suivant les directives européennes et françaises. Des syndicats mixtes de l'eau ont été créés pour gérer les problèmes, mais ils ont eu du mal à relever les défis majeurs et à trouver une légitimité. Les EPCI cherchent désormais à mettre en œuvre les compétences, bien qu'ils aient eu du mal par le passé à assumer la responsabilité de leur rôle.

La pollution à grande échelle qui a entraîné des marées d'algues vertes a créé des tensions et une stigmatisation sur le territoire et a eu un impact sur les relations entre les acteurs économiques, les communautés et la société civile.



Figure 10 : débriefing avec les participants

Conclusions méthodologiques intermédiaires

Inscrit dans une démarche comparative internationale, cet atelier a permis, au-delà de ses résultats substantifs utiles au territoire, de montrer opérationnellement et sur ce cas :

- Une relative facilité de mise en œuvre de la méthode SMAG, pour un public « classique » de CLE ;
- La production effective de résultats sur les questions abordées ;
- Une faiblesse relative de la dynamique endogène de synthèse ;
- Le besoin probable de compléter par la mise en œuvre d'une démarche d'ingénierie de gouvernance, permettant de passer en mode constructif.